

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HARDENER HV 997-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids,
C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

Trientine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated), alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines,, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction,	Non attribuée - 01-2119972322-40	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine	68154-62-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
silice	7631-86-9 231-545-4 01-2119379499-16		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Produits de combustion dangereux : Ammoniaque
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	VME	1 fibres/cm3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			
		VME	1 fibres/cm3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version 1.3 Date de révision: 21.09.2020 Numéro de la FDS: 400001016024 Date de dernière parution: 25.04.2019
Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour
Trientine	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	5380 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,57 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets locaux, Exposition à long terme	0,028 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	1600 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets locaux, Exposition à court terme	1 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Effets locaux, Exposition à court terme	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,29 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,41 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets locaux, Exposition à long terme	0,43 mg/cm2

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version 1.3 Date de révision: 21.09.2020 Numéro de la FDS: 400001016024 Date de dernière parution: 25.04.2019
Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)
Trientine	Eau douce	190 µg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	95,9 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Eau de mer	38 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	200 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	19,2 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	19,1 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	4,25 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	0,18 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas
de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des
gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste
de travail spécifique.

Protection de la peau et du
corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la
concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.3	21.09.2020	400001016024	25.04.2019
			Date de la première version publiée:
			12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et de l'ammoniac/des amines (K-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: pâte
Couleur	: beige
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: env. 12 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 0,88 (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Densité	: 0,88 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	: thixotropique
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : ammoniac, anhydre
Aldéhydes
Oxydes d'azote (NO_x)
monoxyde de carbone

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

dioxyde de carbone
Cétones**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
- Produit Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

silice:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 58,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Evaluation: Irritation sévère de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:
Evaluation: Irritant pour les yeux.

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

silice:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Humain

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Résultat: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

silice:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0 - 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

silice:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Dose: 50 mg/m3
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Cancérogénicité**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce: Souris, mâle

Dose: 42 mg/kg

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: ≥ 50 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 104 semaines

Dose: 16.8 mg/kg

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: ≥ 20 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 451

silice:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 103 semaines

Dose: 1800 - 3200 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 quotidien

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day

Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: ≥ 750 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

observé: $\geq$ 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique
observé: $\geq$ 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

silice:

Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 1 340 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 1 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 1 350 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylène-tétramine (TETA)
- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en
aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 6 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 d

Dose: 100/350/1000 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 407

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 125 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 26 weeks Dose: 50/175/600 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, mâle et femelle

NOAEL: 92 mg/kg, 600 ppm

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 120/600/3000 ppm Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

silice:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 4000 - 4500

Voie d'application: Ingestion

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: OCDE ligne directrice 413

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction
:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,18 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,43 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 421 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Bactérie): $\geq$ 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

- CE50 (Bactérie): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 h
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: env. 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- silice:
- Toxicité pour les poissons : LL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 20 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 84 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302A

Demande Chimique en : 1 940 mg/g
Oxygène (DCO)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)
octanol/eau Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les : Koc: 1584,9 - 5012
compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

supplémentaire

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU	: UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (POLYAMIDE RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 9
14.4 Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964

IMDG

14.1 Numéro ONU	: UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (POLYAMIDE RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 9
14.4 Groupe d'emballage	: III

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

14.1 Numéro ONU : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

||E2**DANGERS POUR**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021



L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

HARDENER HV 997-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.04.2019
1.3	21.09.2020	400001016024	Date de la première version publiée: 12.01.2016

Date d'impression 28.01.2021

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.